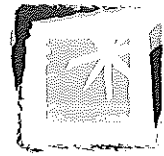


N° DEL/2026-104



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 2 juin 2026

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (33) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, Mme SUAUX Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine.

Délégués suppléants : M. MERLIN Jacques.

ABSENTS EXCUSES

Mme CERDA Dominique, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, M. LAFON Jean-François, Mme VITRAC Maryse.

Pouvoirs (3) :

Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LAFON Jean-François a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

OBJET : Désignation des représentants élus pour la mise en œuvre et le suivi de la convention de Pacte territorial – France Rénov' (PIG) Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5221-1, et L.5221-2 relatifs aux conventions d'entente intercommunale,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov'

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières du 9 décembre 2024 relatif à la mise en œuvre d'une convention de programme d'intérêt général « Pacte Territorial France Rénov' »

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières du 08 décembre 2025 relatif à l'Approbation d'une convention de groupement de commandes entre Tulle agglo, la communauté d'agglomération du pays d'Uzerche et la communauté de communes Venfadour Egletons Monédières relative à une mission de mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' - Volet 3 accompagnement des ménages au titre de la rénovation de l'habitat

Vu la convention de Pacte territorial – France Rénov' Programme d'intérêt général Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze, période du 01/01/2025 au 31/12/2029, signée le 31/01/2025 entre la communauté d'agglomération de Tulle, les communautés de communes du Pays d'Uzerche, Midi Corrèzien, Xaintrie Val'Dordogne, Haute Corrèze Communauté, Ventadour Egletons Monédières, Vézère Monédières Millesources, le Conseil départemental de la Corrèze et la Préfecture de la Corrèze.

Le service public de la rénovation de l'habitat est exercé depuis le 1er janvier 2025 selon les modalités encadrées par la convention de Pacte territorial -France Rénov'- Programme d'Intérêt Général (PIG)- Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze.

Cette convention a été co-signée le 31/01/2025 par :

- La Préfecture de la Corrèze
- Le Conseil départemental de la Corrèze
- Les sept établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :
 - o Tulle Agglo, **désigné maître d'ouvrage de l'opération programmée agissant pour le compte de six EPCI** suivants :
 - Communauté de communes du Pays d'Uzerche
 - Communauté de communes Midi Corrèzien
 - Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne
 - Haute-Corrèze communauté
 - Communauté de communes Ventadour Egletons Monédières
 - Communauté de communes Vézère Monédières Millesources.

La convention de Pacte territorial – France Rénov' Haute, Moyenne, Midi Corrèze est établie pour la **période du 01/01/2025 au 31/12/2029**.

Elle cadre la stratégie de mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat sur le territoire Haute, Moyenne et Midi Corrèze à travers trois volets :

- Volet 1 : **Dynamique territoriale** afin de mobiliser les ménages et professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat
- Volet 2 : **Information, conseil et orientation**

Ce volet est mis en œuvre par le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement de la Corrèze dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens. Ce service est identifié par les espaces conseils France Rénov'.

- Volet 3 : **Accompagnement**

Ce dernier volet est facultatif. Il est mis en œuvre, aux choix des sept EPCI et selon leur calendrier de fin d'opération programmée d'amélioration de l'habitat

(OPAH). Des conventions spécifiques au volet accompagnement sont alors établies avec l'ANAH. Elles précisent notamment les objectifs d'accompagnement des EPCI par publics ciblés (propriétaires occupants, bailleurs et co-propriétés) et par thématique (énergie, adaptation/accessibilité, lutte contre l'habitat insalubre).

Tulle Agglo et les communautés de communes du Pays d'Uzerche et Ventadour Egletons Monédières mettent en œuvre dans le cadre d'un groupement de commande le volet 3 d'accompagnement dès 2026.

Pour la mise en œuvre et le suivi de la convention de Pacte territorial – France Rénov' (PIG) Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze des représentants élus ont été désignés dans chaque EPCI.

Suite aux élections municipales de 2026 et étant donné un renouvellement de mandat, le cas échéant, de nouveaux représentants élus titulaires et suppléants sont désignés :

- Représentants du partenariat relatif à la convention de programme d'intérêt général « Pacte Territorial France Rénov' » Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze ;
- Membres de la commission d'appel d'offre adhoc relatif au groupement de commandes entre Tulle agglo, la communauté d'agglomération du pays d'Uzerche et la communauté de communes Ventadour Égletons Monédières relative à une mission de mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' - Volet 3 accompagnement des ménages au titre de la rénovation de l'habitat


Mme Maryse VITRAC ne prend part ni au débat, ni au vote.

Compte tenu de l'adéquation entre le nombre de candidat et le nombre de postes à pourvoir, le Conseil Communautaire prend acte :

- **de la désignation** de Mme DUBOUCHAUD Patricia en tant que représentante titulaire du partenariat ;
- **de la désignation** de M. BACHELLERIE Jean-Louis en tant que représentant suppléant du partenariat ;
- **de la désignation** de Mme DUBOUCHAUD Patricia en tant que membre titulaire ayant voix délibérative à la commission ad hoc d'appel d'offres de Tulle Agglo relatif au groupement de commandes pour les missions d'accompagnement – volet 3 du Pacte Territorial ;
- **de la désignation** de M. BACHELLERIE Jean-Louis en tant que membre suppléant ayant voix délibérative à la commission ad hoc d'appel d'offres de Tulle Agglo relatif au groupement de commandes pour les missions d'accompagnement – volet 3 du Pacte Territorial.

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 juin 2026**

Le Président


Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Jean-Louis BACHELLERIE